

Commune de Gréalou

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du mercredi 24 novembre 2021

- - -

Le mercredi 24 novembre 2021 à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée le vendredi 19 novembre, suite au report de la réunion initialement prévue le 18 novembre et conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

M. Gille BELLIVIER, Mme Mélanie FAGES, Mme Mélanie FAYET, M. Jacques FOUCHER, M. Serge GALES, Mme Claudine LACROIX, M. Jean-Marc LACROIX, Mme Nathalie MASBOU, M. Emmanuel SAILLY, Mme Mathilde VÉDRUNE, M. Michel VÉDRUNE

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 11

Votants : 11

Accueil des participants

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE ouvre la séance. Les points à l'ordre du jour sont rappelés.
Mélanie FAYET est nommée secrétaire de séance.

1. Approbation du Compte-rendu du dernier conseil municipal

Michel VÉDRUNE

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre a été transmis aux conseillers pour corrections et remarques. Aucune remarque n'a été transmise.

✓ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité**

2. Tarification du cimetière

Claudine LACROIX et Mathilde VÉDRUNE

Claudine LACROIX présente un compte-rendu de la formation sur la gestion des cimetières à laquelle elle a participé. Les principales conclusions par rapport au cimetière de Gréalou sont qu'il devrait être fermé la nuit et qu'il faut afficher une liste des défunts dont les cendres ont été dispersées dans le jardin du souvenir.

Mathilde VÉDRUNE rappelle que la tarification actuelle pour une inhumation dans le cimetière de Gréalou est de 5 €/ m² pour une durée de 30 ans, ce qui revient à 15 € pour une tombe simple et 35 € pour une double. Une comparaison avec les tarifs des cimetières des communes voisines amène la commission à proposer un tarif de 25 €/m².

Elle rappelle aussi qu'il est obligatoire de tenir un registre des concessions du cimetière. Pour cela il faudra retrouver les anciens registres ou les délibérations de vente de concessions.

✓ **Le tarif de 25 € /m² est validé à l'unanimité.**

3. Adhésion au label PEFC

Jacques FOUCHER

Le PEFC Occitanie nous a informé que notre adhésion au label PEFC pour nos forêts communales arrivait à échéance le 01/02/2022. Jacques FOUCHER explique que ce label est fortement recherché par les acheteurs de bois. Le montant de l'adhésion est de 128 € / 5 ans.

- ✓ **Le renouvellement de l'adhésion au label PEFC est validé à l'unanimité.**

4. Désignation d'un correspondant défense

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE signale qu'une demande de transmission du nom et des coordonnées du correspondant défense de la mairie a été envoyée à la mairie. Bien que ce correspondant est été désigné lors du conseil municipal du 2 juin 2020, en même temps que tous les autres délégués, la délibération correspondante n'a pas été retrouvée. Il est donc proposé de désigner en tant que correspondant défense les mêmes personnes que celles désignées le 2 juin 2020, soit Gilles BELLIVIER en tant que titulaire et Michel VÉDRUNE en tant que suppléant.

- ✓ **Gilles BELLIVIER et Michel VÉDRUNE sont désignés respectivement correspondants défense titulaire et suppléant à l'unanimité.**

5. Demande de subvention amende de police

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE rappelle que lors du dernier conseil municipal il a été décidé de faire une écluse et un plateau surélevé pour sécuriser le passage de la RD 19 dans le centre du village. Les conseillers sont appelés à délibérer pour demander une subvention au titre des amendes de police pour ces aménagements. Il est proposé de demander la subvention maximale, soit 75 % de l'investissement, qui a été estimé à 12 325 €.

- ✓ **Les conseillers décident à l'unanimité de demander une aide de 9243,75 € au titre des amendes de police pour les aménagements de sécurisation de la RD19.**

6. Projet de reconquête des espaces embroussaillés

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE rappelle qu'un programme de reconquête des espaces embroussaillés est mené par le Parc Naturel Régional des Cause du Quercy et le département du Lot. Une réunion a été organisée récemment sur le secteur pour développer les actions de reconquête des espaces embroussaillés et les étendre à des communes non engagées à ce jour. Le conseil municipal doit délibérer pour décider s'il souhaite s'engager dans cette démarche.

- ✓ **Les conseillers valident à l'unanimité l'engagement de la commune de Gréalou dans le projet de reconquête des espaces embroussaillés .**

7. Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE rappelle que la commune adhère au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial du Lot pour plusieurs services, notamment une assistance sur les logiciels. La cotisation est de 750 € par an.

- ✓ **Le renouvellement de la convention d'adhésion au Centre de gestion est validé à l'unanimité.**

8. Validation devis pour bâchage du cœur de l'église

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE rappelle que la toiture du cœur de l'église fuit et qu'il convient de prendre des mesures rapides pour éviter la détérioration de l'édifice. Un devis a été proposé par l'entreprise BREIL pour le bâchage de la toiture. Il s'élève à 580 €, hors sécurisation des abords chiffrée à 200 €. Il est proposé de retenir la prestation de bâchage mais de réaliser la sécurisation en interne.

- ✓ **Le devis de l'entreprise BREIL pour le bâchage du cœur de l'église est retenu à l'unanimité.**

9. Révision des loyers selon l'indice de référence national

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE rappelle que le loyer du presbytère est un loyer conventionné et que son montant est donc révisé chaque année selon l'indice de référence des loyers. Le calcul prenant en compte l'augmentation de l'indice entraîne une augmentation du loyer qui passe de 572,58 € à 574,98 € par mois.

- ✓ **L'augmentation de loyer est validée à l'unanimité .**

10. Dépréciation de créances

Michel VÉDRUNE

Michel VÉDRUNE signale que certaines factures de cantines n'ont pas été payées et propose d'annuler les titres correspondants qui s'élèvent à 115,71 €.

- ✓ **La dépréciation de créances d'un montant de 115,71 € est validée à l'unanimité .**

11. Rapport des commissions et délégués

Nathalie MASBOU, Emmanuel SAILLY,
Mélanie FAYET, Claudine LACROIX

• **Réhabilitation des bâtiments privés inoccupés (dont ancienne auberge)**

Nathalie MASBOU rappelle qu'une rencontre avec le président du Grand Figeac, Cindy SCHULTZ et Céline DUBARLE a eu lieu cet été. Au cours de cette rencontre les représentants du Grand Figeac ont expliqué que selon les statuts de la communauté de communes, elle ne peut être maître d'ouvrage des travaux de rénovation que si la commune met à disposition le bâtiment et prend à sa charge 10 à 15 % des travaux. De plus dans ce cas la communauté de communes reste propriétaire et gestionnaire des biens. Le maire et ses adjoints ont alors posé deux questions :

- Si le Grand Figeac porte le projet de réhabilitation est-ce que la commune peut tout de même toucher une partie des loyers pour compenser l'achat du bâtiment qui serait à sa charge ?
- si le grand Figeac est maître d'ouvrage des travaux, est-ce que la commune de Gréalou peut avoir des aides pour l'acquisition des bâtiments.

Afin d'apporter une réponse à cette deuxième question le grand Figeac a demandé des compléments sur les surfaces affectées à chaque usages dans le projet de réhabilitation.

La commission s'est réunie le 8 novembre pour préciser la répartition de surfaces. Plusieurs options ont été étudiées et transmises au grand Figeac :

- 1) une option qui prévoit 4 logements (1 de 90 m² dans la maison de Julia, 1 de 50 m² au rez de chaussée du bâtiment principal et 2 de 120 m² en duplex au premier étage et dans les combles du bâtiment principal), 1 mairie – bibliothèque – tiers lieux de 70 m² et restaurant de 95 m² (plus 50 m² de combles).
- 2) Une option identique à la précédente pour la maison de Julia et le bâtiment principal et avec un cinquième logement à la place du restaurant.

- 3) Une option qui prévoit 5 logements (1 de 90 m² dans la maison de Julia, 1 de 50 m² au rez de chaussée du bâtiment principal et 2 de 60 m² au premier étage et 1 de 120 m² dans les combles du bâtiment principal). La mairie et les restaurant sont identiques à l'option 1.

- **Toilettes publiques**

Emmanuel SAILLY annonce qu'une réunion de la commission a eu lieu et permis de proposer plusieurs projets d'aménagement de toilettes publiques dans le bourg de Gréalou :

- 2 projets de toilettes sèches ;
- 1 projet d'utilisation des toilettes chimiques achetés par l'ancienne municipalité ;
- 2 projets de toilettes classiques dans des bâtiments appartenant à la commune.

Ces deux derniers projets semblent privilégiés par la majorité des conseillers. La commission doit se renseigner sur la réglementation vis à vis des toilettes sèches et de l'accessibilité aux handicapés.

- **Territoire d'énergie du Lot (TE46, anciennement FDEL)**

Mélanie FAYET fait un compte-rendu de la réunion d'information à destination des communes organisée par TE46, Enedis et EDF le 4 novembre à Arcambal à laquelle elle a participé. Elle récapitule quelques informations intéressantes qui ont été données lors de cette réunion :

- un borne fixe peut n'être alimentée qu'une partie de l'année, ce qui peut permettre de remplacer des branchements provisoires très réguliers (par exemple pour les fêtes de villages) ;
- le portail des collectivités d'Enedis permet de suivre les coupures, de simuler un raccordement, de connaître les données de consommations sur la commune, d'avoir une cartographie du réseau électrique – il suffit de créer un compte sur <http://www.enedis.fr> à la rubrique « Mon compte client » ;
- les travaux accessoires lors d'une opération de dissimulation de réseaux (téléphone) actuellement peu aidés devraient être mieux financés à l'avenir ;
- l'ordre de service a été donnée pour la raccordement d'une antenne téléphonique de Gréalou, pour la seconde cela va venir ;
- TE 46 peut recueillir les Certificats d'Économie d'Énergie des communes lorsqu'elles font des travaux éligibles à ces CEE, les valoriser et en reverser la moitié à la commune. ;
- la Société d'Économie Mixte (SEM) en cours de création va pouvoir être maître d'ouvrage de travaux de développement d'énergie renouvelable lorsque les communes ont un projet mais ne peuvent pas investir.

- **Commission « Tourisme » du grand Figeac**

Emmanuel SAILLY indique qu'il a participé à une réunion de la commission tourisme. Il y a appris que l'entretien des chemins de petite randonnée était à la charge des communes. Au cours de cette réunion il a également été question de la voie verte : les travaux vont commencer en 2022 sur le tronçon Cajarc - Montbrun.

- **Commission « Patrimoine et culture » du grand Figeac**

Claudine LACROIX signale qu'elle a participé à une commission « patrimoine et culture » au cours de laquelle des subventions ont été attribuées à 14 projets de réhabilitation du patrimoine vernaculaire. Elle informe les conseillers que le grand Figeac va solliciter les communes pour une opération de collecte de la mémoire liée à la Seconde Guerre mondiale afin de co-construire un lieu de mémoire sur le site de Gabaudet – Donadiou sur la commune d'Issendo-

lus. Une collecte d'information va également être faite sur le village de Gréalou en 1822 à l'occasion du bicentenaire du déchiffrement des hiéroglyphes par Jean-François Champollion.

12. Questions diverses

Michel VÉDRUNE

• Visite du Préfet

Michel VÉDRUNE rappelle que M. le préfet et Mme la Sous-Préfère de Figeac viennent à Gréalou le mardi 7 décembre au matin. Seront présents à cette rencontre : Michel VÉDRUNE, Jacques FOUCHER, Serges GALES, Nathalie MASBOU et Claudine LACROIX. Les conseillers échangent sur les sujets à aborder lors de cette rencontre. Sont évoqués :

- le maintien de l'école (travaux réalisés et prévus, proposition d'aller visiter une classe) ;
- le projet de réhabilitation de l'ancien hôtel ;
- la validation du périmètre du cœur de village ;
- les travaux prévus pour sécuriser la RD19 ;
- les travaux nécessaires sur la toiture de l'église ;
- les fouilles en cours sur le Dolmen de Pech Laglaire 2 et le diagnostic réalisé sur le GR65 ;
- le problème de la mobilité dans les petites communes du Lot.

• Manifestations sportives

Michel VÉDRUNE explique qu'il serait nécessaire de désigner une personne responsable des manifestations sportives de plein air. Emmanuel SAILLY, qui est déjà responsable de la commission « Tourisme, animation, petit patrimoine », se propose pour prendre cette responsabilité.

La séance s'est terminée à 23h00.

Monsieur le Maire fixe la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : le jeudi 9 décembre à 20h00, à la mairie.

Il clôt la séance.

A Gréalou, le 28 novembre 2021.

La secrétaire de séance :
Mélania FAYET